



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 15995

Texte de la question

M. Jean-Louis Dumont attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la situation des travailleurs handicapés. En cas de substitution d'un mi-temps thérapeutique par une pension d'invalidité, deux conséquences touchent la personne handicapée. D'une part, le mode de calcul sur les dix meilleures années pénalise le montant de la pension. D'autre part, le montant de la pension est diminué en cas d'augmentation des revenus de la personne, ce qui pour une personne jeune et en début de carrière bloque définitivement ses ressources jusqu'à l'âge de la retraite. Aussi, il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin qu'un travailleur handicapé qui progresse dans sa carrière et dans son métier ne se voie pas pénalisé au titre de son handicap au motif de son succès professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Dumont](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15995

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 951

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)